

veut dire que le gouvernement a déjà décidé qu'il va non seulement restreindre les dépenses des candidats aux élections générales de la Chambre des communes, mais aussi qu'il va les acquitter. D'après mon expérience, je serais fortement en faveur de limiter ces dépenses.

J'aurai l'honneur de comparaître devant un comité de la Chambre pour décrire mes expériences dans ce domaine. D'ici là j'aimerais déclarer qu'il est possible, selon moi, de limiter efficacement les dépenses électorales. Certains prétendent le contraire, disant que cela n'est pas sérieux et qu'il existe nombre d'échappatoires. J'estime qu'on peut réussir pourvu qu'on remplisse deux conditions. D'abord, il faut limiter non seulement les dépenses des candidats mais celles des partis nationaux, comme on le fait au Québec. Ensuite, il faut que les sanctions imposées ne se limitent pas aux amendes minimales que prévoit actuellement la loi sur les élections, mais que toute infraction grave à la loi entraîne la perte du siège. Quiconque possède une expérience active et étroite des candidats et de leurs problèmes à cet égard sait bien que la possibilité d'une amende de \$200 ou \$300 ne les arrête pas et qu'ils prennent une chance

pour remporter le siège. La perte de son siège serait une sanction très sévère pour un député et le candidat défait serait fortement encouragé à réclamer cette sanction contre son adversaire.

Vu la majoration des indemnités parlementaires, il ne serait pas sage que le gouvernement fédéral adopte un projet de loi semblable à celui du Québec—je n'entends pas critiquer cette mesure législative parce qu'elle intéresse une autre sphère—et prenne des arrangements pour que chaque candidat obtenant 20 p. 100 des voix reçoive une cotisation de tant par tête. Cette observation est peut-être prématurée. Quand nous serons saisis du projet de loi sur la réforme du Sénat, je serai peut-être fort heureux de faire payer mes dépenses d'élections.

Voilà tout ce que j'ai à dire, honorables collègues. J'aurais aimé traiter d'autres questions, mais je m'aperçois que l'heure avance. Je vous remercie de votre attention.

(Sur la motion de l'honorable M. Pouliot, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.